

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
TELEPHONE 31	12 fr.	22 fr.	40 fr.
COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE	Les abonnements se paient d'avance		
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse			

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d' —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

« N'attaquez pas la diligence, les voyageurs sont bien armés ! » Tel est l'avertissement qui vient d'être donné à tous ceux qu'il peut intéresser !

Il faut parler encore de cette manifestation franco-britannique qui n'aura pas fini d'être d'actualité aussi longtemps qu'il sera nécessaire de défendre la paix et dont les effets commencent déjà à se faire sentir dans la situation européenne... L'union des deux nations libérales a été commandée par la nécessité d'opposer une résistance armée au complot armé que les pays de dictature ont ouvertement organisé contre la sécurité des peuples continentaux.

Ce n'est la faute ni de la France, ni de l'Angleterre si la question qui se pose entre elles et les Etats totalitaires est une question de force. Elles ont tout fait pour qu'il n'en soit pas ainsi. Leur esprit de conciliation s'est affirmé au cours des vingt dernières années. Elles ont été les premières à proposer l'établissement d'un statut international qui assure à tous, grands et petits, faibles ou forts, les mêmes garanties de droit, l'Allemagne et l'Italie, que ce régime eût généré dans leurs projets, n'ont eu de cesse ni de fin qu'elles n'aient ruiné cette Société des Nations qui représentait pour elles une menace de paix.

Aussitôt liquidée cette organisation embarrassante, la complexité des dictateurs s'affirma et il devint évident qu'ils avaient formé le dessein de reviser à leur profit la carte de l'Europe où chacun s'était taillé sa part... L'heure des résolutions était venue pour ceux qui ne veulent pas être exposés à subir une telle hégémonie, il n'y avait plus moyen d'y parer qu'en s'organisant pour inspirer aux dictateurs agresseurs la peur salutaire d'être vaincus... C'est à cette nécessité que répond l'affirmation de l'union franco-britannique.

Il reste aux dictateurs la chance de ne pas se risquer dans la périlleuse aventure. Bien loin de vouloir les provoquer, on ne vise qu'à les calmer. A présent même, les suprêmes tentatives d'apaisement, c'est de notre côté qu'elles viennent. Les paroles de paix, c'est nous qui les prononçons. Tandis qu'en ses discours et en ses écrits, Mussolini ne cesse d'exalter, de glorifier l'idéal guerrier qu'il prétend le seul digne d'un peuple fier, M. Edouard Daladier, au nom de la France, lui répond qu'il n'accepte pas de croire à la fatalité de la guerre !

Ni l'Angleterre, ni la France ne se résignent à admettre qu'elle soit divisible. Ce dont elles sont sûres désormais, c'est qu'avec de tels partenaires, même pour négocier, il est nécessaire d'être forts. Du sourire, si l'on veut. Mais, comme écrivait M. de Monzie, du sourire derrière les canons. On parlera beaucoup plus utilement avec les dictateurs s'ils savent d'avance qu'ils trouveront à qui parler... Même pour leur féroce appétit, la France et la Grande-Bretagne réunies, ça fait un bien gros morceau !

Nous entendons parfaitement l'opposition de ceux qui disent : il faut séparer l'Europe en deux blocs antagonistes... Bien sûr, c'est un danger auquel on essayera de parer, plus tard. Pour l'instant, il faut courir au plus pressé qui est empêcher le bloc déjà formé des dictateurs de mettre l'Europe en feu. Au cas de incendiaires, il fallait opposer le bloc des pompiers.

Personne ne peut croire que l'Union franco-britannique soit formée en vue d'une agression. (La presse allemande comme de « pays riches et combés personne ne peut demander... Alors ? ») L'entente... Mais d'une entente qui ne s'établisse pas sur notre sujétion. Encore une fois, c'est l'accord entre les Etats totalitaires voulant imposer leur domination qui a rendu nécessaire l'accord des peuples qui veulent vivre libres et indépendants. Cet accord entre la France et l'Angleterre est dans la logique de l'axe Rome-Ber-

lin. Il est commandé par l'intérêt, il est confirmé par l'estime et l'amitié. C'est la raison qui l'ordonne et c'est le cœur qui l'a scellé.

Le peuple français en a profondément ressenti la nécessité bienfaisante et c'est pourquoi il l'a salué avec tant d'allégresse et d'enthousiasme unanime et joyeux.

Aussi bien, cet accord proclamé entre les deux nations pacifiques et libérales ne fait que mettre de la clarté dans la situation. C'est un acte de loyauté...

« N'attaquez pas la diligence, les voyageurs sont bien armés ! »... Tel est l'avertissement qui vient d'être donné à tous ceux qu'il peut intéresser.

Il faut être honnête, même avec les brigands, et cette honnêteté consiste à les prévenir des risques auxquels les expose le guet-apens projeté...

On n'a pas fait autre chose en informant qui de droit qu'il y a un accord défensif entre la France et la Grande-Bretagne.

Empire britannique et Empire français unis avec toutes leurs ressources économiques, financières et guerrières : armées, marines et avions.

Les brigands européens doivent savoir ce que ça peut représenter.

A eux de voir s'ils veulent leur faire la guerre !

Et s'ils aiment mieux faire la paix, maintenant on sera bien pour causer.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

De Kiel à Monaco

Aristide Briand racontait un jour cette histoire :

« A l'approche du printemps, le prince Albert de Monaco, avec qui il entretenait de très amicales relations, était venu le trouver et l'avait invité. « Vous devriez, lui avait-il dit, m'accompagner à bord de mon yacht, aux régates de Kiel. Je puis vous assurer que l'empereur serait heureux de vous connaître et de causer avec vous. »

« Mais qu'est-ce que nous allons nous dire ? Je vais lui tendre une main loyale... Est-ce qu'il y mettra l'Alsace et la Lorraine ? »

« Monsieur le Président, l'empereur n'a pas envisagé la chose de ce point de vue. Il connaît votre passion pour la mer : c'est le yachtman qu'il rencontrera, comme, par exemple, M. Ménier quand il vient à Kiel. »

« Pardon, pardon !... les deux cas ne sont pas absolument les mêmes, M. Gaston Ménier, soit dit sans le vouloir déshonorer, est un sénateur entre quelques autres. Pour moi, je ne suis, et c'est vrai, en ce moment, que simple député ; j'ai pourtant été ministre, et même président du Conseil, et j'espère bien le redevenir. Si je vous accompagnais à Kiel, et si j'y devais rencontrer l'empereur, je voudrais que notre entrevue, comme toutes les entrevues officielles, fût réglée par un protocole préliminaire. »

« En ce cas, conclut le prince, n'y pensons plus. »

Et il s'en alla seul à Kiel.

A son retour, il alla revoir Aristide Briand.

« En bien ? demanda celui-ci narquois. Qu'a-t-il dit ? »

« Monsieur le Président, l'empereur a été très déçu et, je le crois sincèrement désolé. Mais le grave est ceci : comme je m'appliquais à dissiper cette impression, manifestant l'espoir que peut-être l'affaire pourrait se reprendre plus tard, l'empereur m'a répondu : « Malheureusement, il sera peut-être trop tard. » Et ce mot, je ne saurais le dissimuler, m'inquiète. »

Aristide Briand partagea cette inquiétude, et c'est depuis lors qu'il considérait la guerre comme inéluctable, prochaine.

Elle se déchaîna quinze jours après.

Informations

Après la visite royale à Paris

Dans un discours qu'il a prononcé samedi à Kenilworth, M. A. Eden, ancien ministre des affaires étrangères, a parlé beaucoup plus des problèmes intérieurs que de la politique étrangère.

A ce sujet, il a dit, cependant, que les problèmes internationaux sont devenus plus difficiles et plus menaçants depuis six mois et, dans sa conclusion, il a exprimé la satisfaction générale devant le succès de la visite des souverains britanniques à Paris.

« Nul ne pouvait douter de ce succès, a-t-il dit, mais il dépasse les prévisions les plus enthousiastes et les plus optimistes. »

Et M. Eden a conclu :

« Cela a été un triomphe personnel pour Leurs Majestés. Ce n'est pas la première fois, dans l'histoire récente, que les souverains de ce pays apportent leur royale collaboration à la cause de la paix et de la bonne entente entre les nations. »

M. Lebrun se rendra à Londres

Le Président de la République a accepté l'invitation qui lui a été faite par le roi George VI de lui rendre visite en Angleterre avant l'expiration de son mandat présidentiel.

M. et Mme Albert Lebrun se rendront à Londres pour une visite officielle dans le premier trimestre de l'année 1939.

Le prix des blés

La sous-commission agricole du groupe radical-socialiste, réunie hier, a délégué MM. Réthoré et Cabanis auprès de M. Queuille pour l'informer de ses travaux, desquels il résulte que, d'après la loi, le prix de base du blé de la prochaine récolte, ne saurait être inférieur à 200 fr. le quintal, et que tous les producteurs devraient participer à la répartition des excédents, sauf les agriculteurs dont la récolte est inférieure à 100 quintaux. Pour ces derniers, les sommes dues seraient prises en charge par l'Etat.

M. Queuille s'est déclaré partisan d'un cours se situant aux environs de 200 fr. mais a fait des réserves expresses quant à la prise en charge par l'Etat d'une partie quelconque des sommes dues.

Retraite pour les vieux

M. Léon Meyer, député-maire, a fait adopter par le Conseil municipal son projet instituant dans la ville la retraite des vieux.

A dater du 1^{er} août 1938, il sera alloué à toute personne privée de ressources résidant au Havre depuis trois années au moins et âgée de 60 ans au moins, une retraite de 3.000 fr. pour un ménage, 2.000 fr. pour un veuf ou un célibataire.

Le problème tchécoslovaque

A la suite du voyage à Londres du capitaine Wiedmann et de son entrevue avec lord Halifax, Hitler aurait réuni un conseil des ministres et aurait fait part à ses collaborateurs de son intention de régler la question tchécoslovaque par la voie diplomatique.

Hitler poserait une seule condition : le gouvernement tchécoslovaque devrait organiser dans trois ou cinq ans un plébiscite dans la région des Sudètes.

En Espagne

Les membres du gouvernement espagnol ont examiné le plan de retrait des volontaires remis par le Comité de non-intervention.

Le gouvernement de Barcelone poserait comme conditions essentielles le départ de toutes les troupes étrangères.

On croit qu'il existe des dissensions très profondes entre les chefs nationalistes, d'une part, et les Allemands et les Italiens, d'autre part, et on compte sur ces dissensions pour arriver à ouvrir des négociations avec les nationalistes.

Le conflit sino-japonais

Le communiqué officiel du ministère chinois de la défense nationale admet que des navires de guerre nippons ont réussi, la nuit dernière, à débarquer d'importants renforts militaires à Koutang, situé à 15 kilomètres au sud-est de Kion-Kiang.

Des forces nippones, opérant dans le secteur d'Hankéou, ont aussi reçu des renforts d'infanterie et d'artillerie.

L'offensive japonaise contre Hankéou, le long du Yang-Tsé, a commencé à l'aube, avec des salves d'artillerie des navires de guerre remontant le fleuve. Une violente canonnade des batteries chinoises leur a répondu. On entendait ce duel de Kiu-Kiang, qu'ont survolé à plusieurs reprises des appareils japonais.

Protégés par un fort bombardement naval, cent Nippons ont débarqué à Koutang, sur la rive sud du fleuve, en aval de Kiu-Kiang, samedi matin. Les troupes chinoises s'efforcent de les repousser.

Les funérailles de la reine de Roumanie

Dimanche matin, dans Bucarest, tendu de tentures violettes, en présence des représentants de tous les Etats et de toutes les Cours d'Europe, se sont déroulées les funérailles de la reine-mère de Roumanie.

Son cœur, placé dans une urne d'or, sera transporté sur la côte de la mer Noire.

L'occupation des usines

La cour d'appel des Etats-Unis a arrêté que les ouvriers qui occupent une usine perdant automatiquement leur emploi et ne pouvaient, en conséquence, avoir recours aux tribunaux pour être réintégrés dans leur travail.

EN PEU DE MOTS...

— Une manifestation sportive colossale a eu lieu à Breslau. 20.000 gymnastes allemands appartenant à 3.000 sociétés y prennent part, 480 trains spéciaux les ont transportés.

— L'avion de la Compagnie polonaise qui assure la ligne Varsovie-Bucarest, s'est écrasé près de la frontière polono-roumaine. Les 10 passagers et les 4 hommes de l'équipage ont été tués.

— Un médecin, le docteur Calman, de Marseille, a été arrêté pour complicité dans l'affaire des réformes frauduleuses. Il avait signé un certificat sans avoir vu le candidat à la réforme.

— Mme Ducasson, doyenne des Françaises, a fêté samedi son 107^e anniversaire à Lardenne, faubourg de Toulouse, où elle habite depuis 50 ans.

— On annonce qu'il serait sérieusement question de transformer la légation d'Allemagne à Bruxelles en ambassade.

— Une rafale de vent et de pluie d'une extrême violence s'est abattue sur New-York emportant des ponts et des maisons. Il y a 4 morts et 23 blessés à New-York.

NOS ÉCHOS

Histoire irlandaise.

C'est une histoire que racontait Oscar Wilde.

Dans un foyer irlandais, le mari, brique et sel, fume sa pipe et interroge sa femme qui, les yeux dans le vague, rêchit et soupire.

— Aoh ! à quoi pensez-vous, Mary ? demande l'homme.

— Je pense, John, que ce sera demain le vingt-cinquième anniversaire de notre mariage.

John tire une bouffée philosophique de sa pipe en écume de mer et se contente de murmurer du coin de sa bouche : — Alors ?

— Alors, je pense, John, qu'on pourrait tuer un poulet.

— Pensez-vous, Mary, qu'il soit véritablement raisonnable de rendre un pauvre animal responsable de ce qui a pu se passer il y a vingt-cinq ans ?

Le premier S.O.S.

On vient de fêter intimement, dans les milieux navals de Londres, le radiotélégraphiste qui, il y a bientôt 30 ans, lança à travers l'espace le premier des messages sans fil, qu'on appelait alors C.Q.D., et que, depuis, on a dénommés S.O.S. Il s'agit de John-Robinson Binnis, qui, âgé de 22 ans, était opérateur à bord du paquebot « Republic », de la White Star Line, quand celui-ci, dans le nord de l'Atlantique, nuitamment, entra en collision au début de janvier 1909, avec le steamer italien « Florida ».

Durant quatorze heures, cloué à son poste, le vaillant télégraphiste envoya dans toutes les directions des appels de détresse qui furent entendus et amenèrent sur les lieux du sinistre de nombreux navires de secours. Les matelots de ceux-ci parvinrent à sauver les 1.262 personnes composant les équipages et les passagers des deux navires.

John Binnis, dont l'héroïsme avait araché à la mort tant de ses semblables, ne quitta sa cabine que quelques instants avant que le « Republic » ne dressât une dernière fois au-dessus des flots sa proue, pour faire le plongeon final...

Soyez bons pour vous-mêmes.

La Société Protectrice des animaux vient d'éditer un tract fort ingénieux pour apprendre au public les égards qu'il doit aux animaux domestiques. En effet, on lui fait ressortir que les sévices exercés contre les animaux se retournent contre l'homme. Le cuir du bouc perd de sa valeur s'il a été lardé de coups d'aiguillon, les volailles sont moins bonnes qui ont été portées la tête en bas et aussi les lapins dépouillés vivants. Cette chair qui a souffert risque de provoquer des troubles intestinaux. La Société Protectrice des animaux est psychologue. Elle sait que l'animal préfère de l'homme, c'est lui-même et qu'il ne s'intéressera au sort de ses frères inférieurs que s'il y trouve son compte.

LES LEÇONS DU VOYAGE

La belle armée de la belle France

De « La République » :

Tout ce qu'on voudra, mais nous avons une armée. Je l'ai vue, hier matin, à Versailles, qui montait vers la place d'Armes, les hommes, les chevaux, les machines, de belles masses bien entraînés, de belles machines puissantes. Je ne sais pas ce qu'en a pensé le roi d'Angleterre, mais moi, je me disais que les hommes avaient l'air décidé, que les équipements étaient neufs et le matériel abondant. J'écoutais enfin avec complaisance quelqu'un qui m'accompagnait me dire à l'oreille : « Et n'oubliez pas la valeur de notre état-major... »

Il y a eu un moment où l'armée française n'était ni assez nombreuse, ni assez puissante et où, avec cela, son cerveau d'état-major manquait d'intelligence. C'était en 1870. D'où Sedan. Il faut dire aussi que cette vieille armée de 1870, armée de métier, armée d'Afrique, armée qui se souvenait trop du Deux-Décalogue et portait encore du sang sur les mains n'était pas épaulée par l'amour du pays.

Mais, depuis, nous avons su créer l'armée nationale d'abord, l'armée impériale ensuite et ces deux armées-là coïncident et confondues ont sauvé le pays au cours d'une épopée de près de cinquante-deux mois. Il est vrai qu'elles étaient bien commandées et c'est ici — malgré toutes les fautes qu'on connaît et dont la première a été ce refus de Joffre de ne pas croire que les Allemands passeraient par la rive gauche de la Meuse — incomparable de notre état-major.

Durant les quarante-trois ans de paix, nos officiers avaient travaillé autant que les officiers allemands, mais beaucoup d'entre eux ne s'étaient pas contentés, comme les Allemands, de faire du Kriegsspiel sur la carte ou des manœuvres de cadre sur le terrain, ils avaient pris l'habitude du commandement aux colonies et s'étaient entraînés en conquérant un empire. Joffre, Gallieni, Lyauté, Franchet d'Espèrey, Gouraud, Mangin, vingt autres appartenant à cette école-là.

Je songeais à tout cela en voyant défiler hier d'abord les futurs chefs : polytechniciens noirs et cyrards bleus et rouges, et puis la ligne, la coloniale, les fusiliers marins avec leurs gilettes hanches, les Sénégalais avec leurs échelons rouges, les Alpines, les skieurs, les chasseurs à pied au pas rapide, les zouaves en kaki, les tirailleurs dans leur uniforme d'avant guerre, les spahis aux manteaux flottants, les dragons à cheval, la cavalerie motorisée, l'artillerie motorisée elle aussi et notamment d'admirables 155 longs, les autos-mitrailleuses et les autos-cannons, les pièces contre avions, plus de cent vingt petits tanks dont on ne voyait pas les conducteurs et qui avaient l'air de marcher tout seuls et une trentaine de grosses machines de 50 tonnes, vrais chars terrestres, avec deux pièces à l'avant.

Je me disais : Depuis 1914, nous n'avons pas démerité. L'aviation, je le sais bien, n'est pas encore à la hauteur, mais tout de même si le temps n'avait pas été brumeux au possible, 700 avions étaient rassemblés qui auraient dû gronder au-dessus de nos têtes, et chaque jour qui vient nous remontons la pente vers ce but plus proche qu'on ne pense : trois mille avions modernes de combat.

Je me disais aussi : Quoi donc ? Il faut tout de même s'entendre. Nous sommes, nous autres Français, dans une position stratégique de premier ordre, logés dans un quadrilatère de 500.000 kilomètres carrés, 42 millions d'hommes, plus 3 millions d'étrangers. En 1914, nous avons jeté du premier coup 2 millions 500.000 hommes aux frontières. Nous en jeterions bien autant.

A cent ans de distance.

Il y a cent ans, les voyages étaient longs ; aussi les séjours diplomatiques se prolongeaient. C'est ainsi que le maréchal Soult, en 1838, qui avait été délégué par le gouvernement de Louis-Philippe aux fêtes du couronnement de la reine Victoria, séjourna plusieurs semaines à Londres.

Or, en 1809, Wellington avait battu Soult à Oppo. En 1813, après la victoire de Vittoria, il avait poursuivi Soult dans Bayonne, l'avait obligé à repasser l'Adour et il lui avait livré bataille à Orthez, puis à Toulouse.

Des deux côtés, on s'était battu avec ardeur et loyauté et quand les deux adversaires se rencontrèrent en 1838, ils se serrèrent les mains avec effusion. Le passé n'était pas oublié mais hommage était rendu à la vaillance et à la droiture. Ainsi se préparait et s'affirmait déjà l'Entente cordiale.

Le plus frappant, dans la réception de Soult, duc de Dalmatie, fut l'enthousiasme de la foule pour le vétéran français. Les honneurs militaires lui furent

Au nord, nous avons des amis dont voient le souverain. Ils n'ont qu'une petite armée de métier, mais déjà leur aviation pourrait épauler la nôtre et dans un an d'ici elle sera telle — et la nôtre aussi l'espère — qu'elles deux elles pourront tenir non seulement contre n'importe quelle puissance, mais contre n'importe quelle coalition européenne.

Des six côtés de l'hexagone, trois sont défendus par la flotte qui, en même temps, nous permet de recevoir le charbon, le pétrole, le coton, le cuivre, le caoutchouc, les matières premières et les produits alimentaires qui nous manquent, des armées coloniales, des travailleurs coloniaux.

Sur les trois autres côtés de l'hexagone, il y en a un : le côté pyrénéen dont nous savons bien qu'il sera toujours à peu près sûr, quelle que soit l'Espagne de demain, pour la très bonne raison que cette Espagne péninsulaire rattachée au continent par la France ne pourrait entrer en ligne contre nous sans se ruiner elle-même en se condamnant au blocus.

A l'est, un Jura couvert par la Suisse neutre, et des Alpes, difficiles à franchir, faciles à défendre, avec la encore une Italie, péninsulaire elle aussi et en partie insulaire, qui n'aurait aucun intérêt à s'engager contre l'Angleterre et la France réunies, car du coup elle serait coupée de son empire et quasi asphyxiée.

Enfin, au Nord-Est le seul point où la France n'est défendue par aucun obstacle naturel, sinon le Rhin, on trouve d'abord la Belgique, violée en 1914 et qui sans doute pourrait l'être encore, mais qui tout de même s'est défendue une fois déjà et se défendrait encore si l'on essayait de rééditer le mauvais coup. Et puis plus au sud, un terrain difficile de 350 kilomètres de large dont la moitié est converti par le Rhin, avec en arrière toute une série de rivières, d'étangs, de forêts, mille obstacles naturels, sans compter les places fortes et la ligne Maginot.

Une frontière infranchissable en somme, si nettement infranchissable qu'en face on a renoncé à la franchir et que la doctrine de l'état-major allemand est aujourd'hui exactement le contraire de sa doctrine en 1914 à savoir : défensive à l'ouest, offensive à l'est et au sud-est. Et ce qui le prouve, c'est que le Reich a précisément établi tout le long de notre frontière, en face, l'équivalent de notre ligne Maginot.

Restons-en là pour aujourd'hui. Au surplus, les spécialistes militaires nous le répètent. Au mois de juillet 1938, la situation militaire de la France est telle que si un conflit devait éclater, il y aurait à l'est notamment, point tout de même le plus sensible, une stabilisation extrêmement rapide et presque immédiate. Et pour peu que nous nous dépêchions d'armer dans l'air, nos villes n'auraient rien à craindre, pour la très bonne raison — mais là, c'est la question des 3.000 avions de combat qui se pose et des 3.000 anglais — que les représailles seraient terribles.

Ajouterai-je que si l'hypothèse d'un conflit n'est pas à rejeter — et c'est précisément pourquoi nous avons une armée — la présence et la puissance de cette armée — telle que nous la connaissons déjà par les états militaires, telle qu'elle nous est apparue hier dans sa volonté de se battre et de vaincre — a toutes les chances précisément d'empêcher le conflit d'éclater.

Car elle est belle. Et nous sommes fiers de la belle.

C'est la leçon de la revue de Versailles. La France entière saura la tirer. L'Europe aussi.

Pierre DOMINIQUE.

decernés chaque jour. Il visita notamment la Tour de Londres, accompagné du grand maître de l'artillerie britannique ; les officiers lui offrirent de grands dîners et toujours les honneurs éclatèrent au passage du vieux maréchal de Napoléon.

Si des manifestations d'une telle cordialité paraissaient naturelles entre adversaires, comment s'étonner un siècle après qu'elles soient si ardentes et si chaleureuses entre alliés, entre frères d'armes.

Le premier parapluie.

Un dépêche du News Chronicle nous apprend que le premier parapluie employé en Angleterre sera vendu aux enchères aujourd'hui.

Ce parapluie fut apporté en Angleterre au xviii^e siècle par Jonas Hanway qui, pendant 30 ans, subit les moqueries et les insultes des passants jusqu'à ce que le port du parapluie devienne à la mode.

Le LISBON.

Chronique du Lot

Chambre de commerce

(Suite)

Réunion du Comité de la VIII^e région économique. — M. Boi, délégué à la réunion du 20 juin 1938, signale la réunion suivantes qui ont plus spécialement retenu l'attention du Comité :

A. — Coopératives de production. — Le Comité demande que ces organismes soient mis, au point de vue fiscal, sur le même pied que les commerçants et industriels.

B. — Crise du bâtiment. — Les mesures préconisées par le système Chaux, de Périgueux, et exposées à la Chambre de Commerce du Lot par M. Soupire au cours de la séance du 24 février 1938, paraissent au Comité de nature à donner les meilleurs résultats.

Congés payés. — M. Boi demande à la Chambre de protester contre le projet de loi confiant la gestion des Caisses de Congés payés à l'Administration des P.T.T., cette gestion devant plutôt être assurée par les Caisses de Compensation agréées.

Il indique qu'une Caisse de Congés payés pour le Lot a été régulièrement constituée qui n'attend plus pour fonctionner que l'agrément de M. le Ministre du Travail. Il prie M. le Préfet de vouloir bien intervenir pour hâter cet agrément.

L'Assemblée adopte les conclusions présentées par M. Boi et décide de les transmettre à M. le Préfet du Lot.

Réunion de l'Office des transports du Sud-Ouest. — M. Besombes fait le compte-rendu de la réunion du 23 juin à laquelle il assistait comme délégué de la Chambre de Commerce du Lot.

Il indique que les questions figurant à l'ordre du jour et présentant un intérêt local seront examinées par les Services de l'Exploitation avec le désir de donner satisfaction aux Chambres de Commerce intéressées.

Parmi les questions d'ordre général, il signale :

A. — Economats des chemins de fer. — L'Assemblée décide de transmettre à M. le Ministre des Travaux publics un vœu émis par la Chambre de Commerce de Toulouse et tendant à la suppression de ces Economats.

B. — Coordination des transports. — Le délégué du contrôle donne à l'Office l'assurance que les améliorations réclamées par les Chambres de Commerce sont actuellement l'objet des délibérations du Conseil supérieur des transports.

Sur la proposition de M. Besombes, la Chambre s'associe ensuite aux deux vœux suivants émis par le Syndicat général de la Pépicerie de France.

1^{er} Prix de remplacement. — Que le Comité National de Surveillance des Prix autorise les commerçants à majorer leurs prix pour tenir compte du prix de remplacement.

2^e Marge de bénéfice. — Que le Comité National de Surveillance des Prix autorise les commerçants à incorporer dans leur prix de vente les hausses qu'ils subissent de la part de leurs fournisseurs de manière à prélever un pourcentage de bénéfice brut égal à celui qu'ils prélevaient avant le 28 juin 1937.

Application du contrat collectif aux Banques de province. — Adoptant les conclusions d'un rapport de M. Bramel, la Chambre joint ses protestations à celles de l'Union syndicale des Banquiers des départements contre l'assimilation des modestes Banques de province aux gros établissements de la capitale pour l'application du contrat collectif.

Vente des engrais aux coopératives et syndicats agricoles. — Après avoir entendu un rapport de M. Laverge, combattant le projet de loi déposé par M. Queuille, Ministre, la Chambre émet le vœu que les commandes d'engrais chimiques soient servies par ordre des dates d'inscription et que le commerce libre soit traité sur le même pied que les coopératives et les syndicats agricoles.

Réunion du Comité de la IX^e région économique. — M. Oriac, qui représentait la Chambre de Commerce du Lot, à la réunion du 22 juin 1938, fait un rapide exposé des questions à l'ordre du jour. Il signale toutefois plus particulièrement la question suivante :

Plus-value des fonds de commerce. — Par lettre du 3 juin 1938, M. le Ministre des Finances a fait connaître à MM. de la Myre-Mory et Temple, députés, qu'il ne pouvait donner satisfaction au vœu émis par de nombreuses Chambres de Commerce (dont celle du Lot) tendant à supprimer l'assimilation des plus-values des fonds de commerce à un bénéfice commercial.

M. Oriac déclare ne pas être convaincu par les arguments invoqués par M. le Ministre et il demande à ses collègues de reprendre le vœu précédemment émis en indiquant que cette mesure ne devrait pas être appliquée aux fonds de commerce qui n'ont fait l'objet d'aucune transaction depuis 1914 et à ceux qui sont restés dans les mêmes mains depuis vingt ans. — Adopté.

Obligations 5 0/0 plan Young. — Sur la proposition de M. Delanis la Chambre adopte un vœu pour que le Gouvernement accorde un nouveau délai aux porteurs d'obligations 5 0/0 du plan Young pour l'estampillage de leurs titres.

Félicitations. — Sur la proposition de M. Laverge l'Assemblée décide d'adresser ses félicitations à MM. Lévy, membre de la Chambre de Commerce de Béziers et Gayraud, membre de la Chambre de Commerce de Toulouse, pour les rapports qu'ils ont présentés devant le Comité de la IX^e région économique, lors de la séance du 7 mars 1938, contre les économats des chemins de fer et les groupements d'achats.

P.T.T.

Notre compatriote, M. Baptiste Laval, de Souillac, commis ambulancier des P.T.T., est admis, sur sa demande, à la retraite.

Artisanat familial du Lot

Les quatre trains successifs de décrets-lois ont apporté aux artisans des mesures modifiant d'abord la définition du maître-artisan, qui, à dater du 1^{er} janvier 1939, n'aura plus droit qu'à 5 compagnons ou apprentis. Ensuite, des avantages tels que le domaine retraite, l'extension de l'exonération de la patente, une juridiction gracieuse en matière d'impôts directs ; bref, une série d'articles en leur faveur que beaucoup méconnaissent.

Afin de mettre les intéressés au courant, l'Artisanat Familial du Lot tiendra une réunion à la Chambre de Commerce de Cahors le mercredi 27 juillet 1936 à 20 h. 30.

Tous les artisans, adhérents ou non, y sont cordialement invités.

Pour le Bureau :
Le Secrétaire.

Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot

Foire-Exposition de Cahors
du 14 au 19 septembre 1938

Nous sommes heureux de faire connaître que sous l'active impulsion de la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot, plus de trente stands et plus de 500 m² d'emplacements réservés sont déjà retenus par les seuls exposants de notre ville.

Le succès de cette grande manifestation industrielle et commerciale est donc déjà pleinement assuré.

Des concerts et des fêtes sont annoncés pendant la durée de la foire qui ne manquera pas d'attirer un nombre important de visiteurs.

Les membres de la Fédération du département qui désirent exposer leurs produits ont tout intérêt à venir au plus tôt leurs emplacements. Le secrétariat du Groupement, 3, rue Charles-Bourseul, leur fournira toutes indications nécessaires et recueillera avec plaisir leur adhésion.

Les prix des stands de 5 m. 50 de profondeur sont de 70 fr. le mètre courant de façade.

Les stands à double façade de 5 m. de profondeur 35 fr. le m².

Les emplacements en plein air 1 fr. le m².

Les emplacements pour la construction de hangars ou pavillons, 3 fr. le m².

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à M. Delabie Louis-Marcel, ancien combattant, cité deux fois à l'ordre du jour de son régiment et plusieurs fois blessé. Nos félicitations à M. Delabie qui est actuellement tailleur d'habits à Souillac.

Médaille d'honneur

La médaille d'honneur de la police française est décernée à M. Victor Bergounoux, agent de police à Alviac (Lot).

Médaille d'honneur du travail

La médaille d'argent d'honneur du travail est accordée à Mme Catherine Bourgnoux, à Souillac. 32 ans de services chez M. Malvy. Nos félicitations.

Enregistrement

M. Gleize, inspecteur principal de l'Enregistrement à Cahors, est élevé, sur place de la 2^e à la 1^{re} classe. Nos adresses à M. Gleize, nos bien vives félicitations.

Compatriote

Notre excellent compatriote M. René Ouvrier, professeur d'anglais au Lycée de Grenoble, est nommé au Lycée Voltaire, à Paris. Nos félicitations à M. Ouvrier, qui est originaire de Li-mogne, où réside sa famille.

Affectations

Sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais :

MM. le médecin-commandant Durand, rentré d'Indochine ; le médecin-lieutenant Barada, rentré d'Afrique occidentale française.

L'adjudant-chef Laurent, les sergents-chefs Barest et Cecci, attendus d'Afrique occidentale française.

Au 16^e tirailleurs sénégalais

Le sergent premier ouvrier cordonnier Seconi, du 16^e tirailleurs sénégalais, est nommé à l'emploi de maître ouvrier bottier et affecté au régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

Déclarations d'Association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « L'Aurore », Société sportive féminine scolaire et post-scolaire. » But : développement des forces physiques des jeunes filles par la pratique de l'éducation physique et des sports variés. Siège social : Ecole de la place Thiers, à Cahors.

EDEN

CETTE SEMAINE
Marcelle CHANTAL, Lucien BAROUX,
Jules BERRY

DANS

Baccara

AVEC
Marcel ANDRÉ
Un chef-d'œuvre de l'écran

LES AVORTEMENTS DE ST-CERE A LA COUR D'APPEL D'AGEN

L'affaire de vols et d'avortements de Saint-Céré a été appelée devant la Cour d'appel d'agen, jeudi 21 juillet.

La femme Contin, poursuivie pour vols, et son ami Costa, comme receleur, avaient été relaxés par le tribunal correctionnel de Cahors. Mais le Procureur de la République a relevé appel du jugement. Devant la Cour d'Appel d'agen, l'affaire a été plaidée : l'arrêt à huitaine.

L'affaire des avortements est appelée : les femmes Contin, Dandurand et Boy, de St-Céré, comparaissent devant la Cour. La femme Contin avait été condamnée, le 3 juin, par le tribunal correctionnel de Cahors, à 1 an de prison ; la femme Dandurand à 3 mois avec sursis et la femme Boy fut relaxée. Le Procureur de la République ayant relevé appel, l'affaire fut renvoyée devant la Cour d'agen.

Le jugement sera rendu à huitaine.

UN MORT, TROIS BLESSÉS

Samedi soir, vers 20 h. 15, M. Turc, capitaine vétérinaire, directeur du centre hippique de Gramat (Lot), se rendait à Montauban.

A 1 kilomètre environ de Montauban, voulant doubler une autre voiture, il a heurté et renversé un cycliste, M. Adrien Escrouzailles, 30 ans, qui a été tué sur le coup.

Désaxée, l'auto alla heurter un pylône, au bord de la route. Dans l'auto, aux côtés de M. Turc, se trouvaient sa femme et sa fille, âgée de 18 mois.

Tous les trois sont atteints d'une fracture du crâne ; l'état de la fille est désespéré.

Signalons que le malheureux cycliste Escrouzailles était marié depuis 8 jours.

AVENIR CADURCIEN

Programme du jeudi 28 juillet.

1. L'Enfant du Régiment, P. R., Fucik.
2. Le bal de la Reine, Valse, Paradis.
3. Les Saltimbanques, sélection, Ganne.
4. Le Rossignol, Polka de concert, Boos Siebold (avec rossignol).
5. Flottez drapeaux, P. R., Paradis.
- De 21 h. à 22 h. Allées Fénelon.

Nouveau confrère

Notre excellent confrère, M. Max Surville, rédacteur correspondant de la « France du Sud-Ouest », à Cahors, dont nous avons annoncé le départ, est remplacé par M. Pierre Bailles, ancien employé des Contributions indirectes.

Nous renouvelons à M. Max Surville nos regrets de son départ de Cahors et nous adressons à M. Bailles nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Assurances sociales

L'article 2, deuxième alinéa du décret-loi du 14 juin 1938, publié au « Journal officiel » du 15 du même mois, prescrit la radiation, avec effet du 1^{er} juillet 1938, des personnes qui ont été maintenues dans l'assurance obligatoire, en application de la loi du 31 décembre 1937 et dont la rémunération annuelle est supérieure à 30.000 francs. Aucune cotisation ne devra être versée en ce qui les concerne pour la période postérieure au 1^{er} juillet 1938.

Les assurés qui tombent sous le coup de cette disposition et leurs employeurs qui n'auraient pas demandé au Service régional des assurances sociales, 14, rue du Rempart-Saint-Etienne, à Toulouse, avant le 1^{er} juillet 1938, les radiations qui s'imposent se verront refuser le remboursement des cotisations qu'ils auront versées indûment.

Sapeurs-pompiers communaux

Par décret, M. Fréjaville est nommé au grade de lieutenant dans le corps des sapeurs-pompiers communaux à Cahors (Lot).

Non-lieu

Dans sa séance du 25 juillet, le Conseil d'Etat a prononcé un non-lieu au sujet de la requête faite par Elie Linol, contre une décision du Comité départemental des pensions du Lot, notifiée le 6 mars 1937, lui retirant sa carte de combattant.

Mutations

M. le médecin-lieutenant Verprat, du 16^e tirailleurs sénégalais, est désigné pour l'Afrique occidentale française. Service hors cadres.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 11 au 16 juillet 1938, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 3 hommes, 1 femme.
Interlocaux : 2 hommes.
En extra : néant.
Demandes d'emploi non satisfaites : 7 hommes, 2 femmes.
Offres d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 1 femme.
« Le fonds municipal de chômage a secouru 7 hommes, 2 femmes. »

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 27 — SAMEDI 30
DIMANCHE 31 (matinée et soirée)
Pierre BRASSEUR et ARLETTY

DANS

Le Mari rêvé

CAHORS

A NETTOYER

Des vacanciers, amateurs de pêche à la ligne, manifestaient un vif mécontentement au sujet des... inconvénients qu'ils éprouvaient en se livrant à leur passe-temps favori, dans le bief du Lot, sous la fontaine des Chartreux.

Il est impossible de pêcher à la ligne, disaient-ils, dans cette partie de la rivière, à cause des innombrables débris de casseroles, de marmittes, de boîtes de conserve, de ferraille, de débris qui recouvrent le fond.

Chaque coup de ligne, c'est un hameçon qui reste au fond de l'eau ; c'est tout à fait désagréable, car l'endroit est bien choisi pour quiconque cherche le calme et le repos.

Les vacanciers ont raison, il y a déjà longtemps que cet état de choses est signalé, et il est probable qu'un jour très prochain, un nettoyage sera fait dans cette partie du Lot, et que les innombrables morceaux de ferraille qui la recouvrent seront enlevés.

L. B.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Outrages à maire et voies de fait. — Le sieur Alex Goola, 49 ans, réfugié espagnol, au retour de la guerre civile, et hébergé à Salvezou (commune de Catus), a injurié et menacé M. Soulié, maire de Catus, qui refusait de lui donner un secours qu'il sollicitait, et a fait rébellion aux gendarmes qui procédaient à son arrestation.

Goola dit qu'il n'a pas menacé M. Soulié. Le jugement est renvoyé à huitaine.

Outrages à gendarmes. — Jean Andrieu, de Catus, a injurié le maréchal des logis de gendarmerie de Catus, le jour de la foire de Cahors. Andrieu prétend qu'il n'a jamais eu l'intention d'outrager le maréchal des logis. M^{le} Lacaze présente la défense d'Andrieu qui est condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

Coups et blessures. — René Cabridens, 25 ans, chiffonnier à Cahors, au cours d'une dispute dans une maison de tolérance de la rue Bouscarat, a frappé d'un coup de couteau un client. Il est condamné à 50 francs d'amende.

Délit de chasse. — Pierre Vignals est condamné, pour délit de chasse, à 50 francs d'amende avec sursis.

Prestation de serment. — Le tribunal reçoit la prestation de serment de M^{le} Billières, nommé suppléant du juge de paix de Cazals.

Concert public

Lundi soir, à 18 h. 30, la nouba du 16^e sénégalais, de passage dans notre ville, a donné, sur les Allées Fénelon, un concert public.

Un nombreux public assistait à ce concert et a applaudi les excellents musiciens.

Accident

Jeudi dernier, M. Vernéjoul, du bourg de Cornac, conduisait une de ses vaches au taraud du Terrail, quand soudain, parvenu au fond du bourg, la bête apeurée, ou prise de fureur honteuse et s'étant levée toute droite, retomba lourdement sur son maître qui s'écrasa sur la route se blessant au visage.

Sauvés par une jeune fille

Le jeune Pierre Lucas, de Prayssac, se baignait dans le Lot, sous le pont suspendu de Castelnaud, lorsqu'il disparut sous les yeux de ses camarades.

Le jeune Pierre Bach se porta à son secours et tenta de le ramener sur la berge. Mais ses efforts furent vains. Pierre Lucas, cramponné à lui, s'immobilisa complètement. Tous deux étaient en danger de se noyer. Heureusement, Mlle Paulette Coldefy, professeur d'éducation physique, qui était en canot, accourut au secours des deux jeunes gens qui bientôt, grâce à elle, furent ramenés sur la berge.

Nous adressons à Mlle Coldefy de bien vives félicitations.

Vol d'un pain

M. Lérés Marino, propriétaire à Lapoulbe (commune de Lalbenque), avait commandé 3 pains de 12 livres à M. Deltail, boulanger à Lalbenque.

M. Deltail, en faisant sa livraison de pains chez les clients, laissa les 3 pains sur le mur de la propriété de M. Lérés.

Mais quand celui-ci vint pour les prendre, il en manquait un. Plainte fut portée à la gendarmerie qui ouvrit une enquête, qui permit de découvrir le coupable.

C'est un nommé Jean L..., cultivateur à Belfort-du-Queray, qui a promis de payer le montant des 12 livres de pain au boulanger. Procès-verbal a été dressé.

Stationnement interdit

Pour stationnement dans un lieu interdit, contravention a été dressée par la gendarmerie de Lacapelle-Marival aux nomades suivants : Antoine Doux, rempailleur de chaises ; Joseph Mathurin, Louise Peuline, née Lafleur, Armand, vannier et François Stimbach, chaisier.

Voiture renversée

Une voiture conduite par un cheval, sur laquelle avaient pris place Mme et M. Laurié, propriétaires à L'Abbaye, fut, par suite d'un écart du cheval, renversée sur la route de Gourdon. M. Laurié n'a eu aucun mal, mais Mme Laurié s'est fracturée l'épaule gauche.

Les Sports

GRANDE COURSE CYCLISTE

Le grand prix cycliste des Commerçants, organisé par l'Etoile sportive cadurcienne, a obtenu un grand succès.

43 coureurs ont pris part à la course dont le départ est donné à 14 h. 30 par M. Capis, délégué de l'U.V.F.

Durant toute la course, un nombreux public était massé sur le boulevard, sur tout le parcours qui était le suivant :

Boulevard, place Thiers, avenue Frayssinet, avenue Jean Jaurès, Allées des Soupirs, quai Cavaignac et Boulevard. Le contrôle de départ et d'arrivée était place Gambetta.

La température fut favorable et pour les coureurs et pour le public.

Des hauts parleurs permirent à tous les spectateurs de suivre les péripéties des 37 tours de la course et d'être renseigné sur le résultat de chaque tour.

En vérité, on pourrait croire que l'on assistait à un grand Tour de France, tant par l'ardeur, la performance des coureurs que par l'enthousiasme des spectateurs qui applaudissaient et encourageaient vigoureusement les concurrents.

A 18 h. 1/2 la grande course cycliste des commerçants est terminée.

1^{er} Weiss, d'Auch ; 2^e Laval, de Périgueux ; 3^e Wreziano, de Brive ; 4^e Chastaing, de Périgueux ; 5^e Bon Ventura, d'agen ; 6^e Armet, de Périgueux ; 7^e Derozier, d'agen ; 8^e Figueras, de Toulouse ; 9^e Peronne, de Toulouse ; 10^e Londéro, de la Pédale cadurcienne.

Catégorie des jeunes : 1^{er} Laverge, d'Auch ; 2^e Garcia, de Toulouse ; 3^e Caumon, de Libos ; 4^e Borie, de Tulle ; 5^e Martino, de Libos ; 6^e Seneshe, de Toulouse.

A 19 heures, le grand prix cycliste des commerçants était terminé et chacun se retira enchanté d'avoir assisté à cette belle manifestation sportive et en adressant des félicitations bien méritées aux coureurs qui y prirent part et des remerciements aux organisateurs.

Championnats d'aviron

Les championnats d'aviron de la Fédération du sud-ouest se sont disputés, dimanche, sur le bassin Lectusan, à Agen.

Dans la Coupe Galand (4 outriggers débutants), à laquelle prenaient part 6 équipes, l'Aviron cadurcien s'est classé 3^e.

La Boule Cadurcienne

Les membres sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 29 juillet, à 20 h. 30, café de l'Industrie.

Ordre du jour : concours de Puy-l'Evêque du 31 juillet.

Ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse dans le Lot aura lieu le dimanche 11 septembre.

La foudre

Samedi, vers 4 heures du matin, au cours d'un violent orage qui éclata dans la région, la foudre est tombée sur la maison de M. Connard Gilbert, au village de Magnol (commune de Tauriac).

Un commencement d'incendie a eu lieu, mais il a été rapidement éteint. Le fluide a parcouru la maison dont la vaselle a été bouleversée, la toiture a été endommagée.

Grave brûlure

M. Jean Rossignol, garçon de salle à l'hôpital de Cahors, était occupé dans la tisserie de l'établissement. Au cours de son travail, il renversa un récipient contenant de l'huile bouillante, et fut gravement brûlé au bras gauche.

Il devra observer un repos de 20 jours.

Pris par une courroie

Un ouvrier polisseur travaillant à l'usine de la rue de la Poudrière, M. Paul Séval, a eu le bras pris par une courroie de transmission.

Il fut transporté à l'hôpital où l'on constata une fracture ouverte de l'avant-bras droit.

L'incapacité de travail occasionnée par cet accident, sera de 3 mois.

Les méfaits de la foudre

Dimanche, vers 4 heures du matin, au cours d'un violent orage, M. Chapou, de Vayrac, qui était sorti de son domicile pour couvrir une meule de blé, fut comotionné à un bras par la foudre, au moment où il attachait une bêche avec un fil de fer.

C'est que dans la soirée que M. Chapou put se resserrer de son bras.

Plusieurs personnes, également, ont ressenti de fortes comotions.

En sautant d'une charrette

Le jeune Gilbert Bourscaze, 17 ans, domestique chez M. Cournéde, à Larnagol, était sur une charrette de geres de blé, lorsque voulant descendre, il sauta.

Malheureusement il fut retenu par un pieu en bois et resta suspendu jusqu'à l'arrivée des secours.

Le pieu a pénétré dans l'avant-bras et l'on craint l'amputation du bras.

Arrestation

La nommée Marguerite Espade, 25 ans, nomade, condamnée à 8 jours de prison pour vol par le tribunal correctionnel de Brive, a été mise en état d'arrestation à Gourdon.

Conduite à Cahors, elle a été écrouée à la prison pour purger sa peine.

Auto contre vélo

Mlle Bourdarie, à bicyclette, a été renversée par une auto près de Vayrac. Gravement blessée, elle a reçu les soins du docteur Sireyrol, qui ordonna son transport dans une polyclinique de Brive.

Etrangère en défaut

Pour défaut de renouvellement de sa carte d'identité, contravention a été dressée à Mme Botto, de nationalité italienne, ménagère à Albas.

Délit de pêche

Procès-verbal a été dressé à M. Gourdes, boulanger, qui pêchait dans le ruisseau du Marguil (commune de Sousserac), des écrevisses avec de balances non réglementaires.

En moissonnant

Vendredi, M. Dayma, propriétaire à Prudhomat, aidait un voisin, M. Lery, marie, à couper du blé avec une moissonneuse-lieuse, lorsque les vaches qui étaient attelées à la moissonneuse firent un brusque écart. M

toute de parents et d'amis qui ont tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

A toute la famille, nous offrons nos sincères condoléances.

Accident. — M. Imbert Julien s'était assis derrière sa charrette en attendant de faire un chargement de foin. Le cheval, s'étant accroché à la roue de la charrette passa sur les jambes de M. Imbert, lui faisant d'assez sérieuses contusions.

Nous lui souhaitons une prompte guérison.

St-Géry

Concours agricole. — Nous apprenons qu'un grand concours agricole aura lieu cette année-ci à Saint-Géry dans le courant du mois d'octobre et sera doté de prix importants.

Les agriculteurs des cantons de Saint-Géry et Lauzès, auxquels il est réservé, feront bien de prendre dès maintenant leurs dispositions, en vue de présenter des animaux reproducteurs ou des produits du sol de premier choix, et susceptibles de leur faire attribuer primes et diplômes.

Ce concours présentera, en effet, un intérêt exceptionnel, tant par les prix dont il sera doté, que parce que le bureau du Comité, d'accord avec la Municipalité, a décidé de le faire coïncider avec la cérémonie de l'inauguration du Pont.

Nous croyons pouvoir affirmer que les plus hautes personnalités du département seront présentes et nous ne manquerons pas de faire connaître en temps utile la date précise de cette belle manifestation, ainsi que les détails du programme non encore définitivement arrêté.

Saux

Accident de la route. — L'autre soir, vers 19 h. 30, un automobiliste pilotant une Simca, venait du centre de la France et se rendait à Agen, sa ville d'attache. Il suivait la route de Puy-Evêque à Tournon-d'Agenais. Après le bourg de Mauroux, elle traverse une région boisée en formant de brusques lacets. Le conducteur (il était seul) devait aller à bonne allure, car il ne vit pas le tournant et sa machine alla s'enfoncer sur un chêne placé sur le côté droit de la route.

Elle fut mise en piteux état : le côté droit fut complètement abîmé. Le propriétaire fut assez légèrement blessé et très heureux d'en être quitte à si bon compte, comme aussi d'avoir la conduite à gauche. L'accident eut lieu dans un endroit désert. Heureusement que M. Rimontel, transports à Tournon, effectuait la navette automobile journalière, Tournon-Tournon, passa sur cette route presque au même moment et porta secours au sinistré. Il le prit dans sa voiture, le reconforta à Tournon et le transporta ensuite à Agen. MM. Rimontel et son chauffeur ont la bonté même et compatissent au malheur d'autrui.

C'est un miracle que l'accident n'ait pas eu des suites plus funestes. Bref, ce ne sont, en somme, que des dégâts matériels. Les routes convergeant sur Mauroux sont un peu néfastes. Nous dirons aux automobilistes de faire attention.

Prochain mariage. — Samedi prochain sera célébré le mariage de Mlle Deschamps, qui a fait une suppléance comme institutrice, avec M. Louis Vigouroux, cultivateur à Saux.

Vœux de bonheur aux futurs époux.

Puy-Evêque

Amicale-Boule. — Notre société de boulistes organise son concours annuel qui aura lieu le 31 juillet courant.

Le concours est basé sur 32 quadrettes toutes catégories, et les sociétés qui veulent y prendre part sont instamment priées de demander leur engagement et le montant de l'inscription (20 francs), pour le samedi 30 juillet, dernier délai.

Conditions du concours. — Il sera fait application du règlement de la F.N.B. ; la licence 1938 sera exigée. Le concours se fera en un seul jour et se terminera à la lumière. Les engagements d'office ne seront pas primes. Toutefois, si le nombre de 32 quadrettes n'était pas atteint, la société se réserve le droit de modifier les prix.

Les parties se joueront en 13, les demi-finales en 15 et la finale en 18 points.

Les inscriptions se feront au fur et à mesure des arrivées des engagements jusqu'au samedi 30 juillet.

Le tirage au sort aura lieu le samedi 30 juillet, au siège de la société. L'ouverture du concours se fera à 13 heures précises et le jeu commencera à 13 h. 30 (légale) dans la cour de l'école des garçons et sera interrompu de 18 h. à 20 heures.

Au concours général les engagements par quadrettes 20 fr. ; première partie, 20 fr. ; deuxième partie, 25 francs ; troisième partie, 35 fr. ; demi-finale, 45 fr. ; finale, 100 fr. ; sous-champions, 20 fr.

Concours de consolation 16 quadrettes maxima ; engagements par quadrettes, 10 fr. ; première partie, 10 fr. ; deuxième partie, 20 fr. ; demi-finale, 30 fr. ; finale, 40 francs.

Toute quadrette non présentée à l'heure indiquée sera perdante par forfait et pourra s'inscrire en consolation.

Floressas

Hyméne. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Delrieu institutrice à Floressac avec M. Bousquet, instituteur à Paulhé (Tarn).

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Promotion violette. — Dans la dernière promotion violette, réservée au personnel de l'Enseignement, nous sommes heureux de relever les noms suivants des membres de l'Enseignement de l'arrondissement.

Sont nommés Officiers de l'Instruction publique :

Mlle Morel, directrice du Collège de Figeac ; Mlle Barrère, institutrice à Figeac (section de Saint-d'Eau).

Officiers d'Académie : M. Cazarré, professeur au Collège de Figeac ; M. Boutonnet, instituteur en retraite à Saint-Céré ; Mme Cadiergues, institutrice à Lacapelle-Marival.

Laureuses

Mlle Morel. — M. de Monzie vient de recevoir, de M. le Ministre de l'Agriculture, une lettre l'informant qu'il a alloué une subvention de 36.340 francs pour l'exécution d'un chemin rural de Loudes à Mizayrac et une subvention de 26.450 francs pour l'exécution du chemin rural d'En-traygues.

Marcilhac

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier, à l'hôtel Marcenac. La lessive étant terminée, le feu fut abandonné dans la cour sans plus de précaution. Un coup de vent lança dans la volière, de petites matières inflammables. La cage à poules ne tarda pas à prendre feu, ainsi que les volets de la salle à manger située au premier étage.

En pénétrant dans cette pièce, Mme Marcenac vit le danger que courait sa maison. Elle lança des appels ; son personnel accourut et l'incendie fut rapidement maîtrisé.

Thémines

Enseignement. — Notre compatriote Mme Alibert et son mari, instituteurs, sont nommés au poste double de Cornac, Félicitations.

Vacanciers. — En vacances dans leur famille : Mme et M. Delsaut Maurice ; Mme et M. Alibert Roger et leur fille ; Mme veuve Delmon Louise, de Tunis. D'autres arrivées sont imminentes.

A tous ces vacanciers, nos vœux de joyeux repos.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — Il s'est réuni sous la présidence de M. le Docteur Coulon et il a examiné les affaires suivantes :

Le Conseil vote le budget supplémentaire de 1938 et le budget primitif de 1939, qui sont lus article par article et donnent lieu à de nombreuses

discussions et explications, tant de la part de M. l'ingénieur-architecte de la ville, que du receveur municipal.

Sont approuvés tels qu'ils sont présentés les comptes de l'hospice pour 1937 et les projets de budget additionnel 1938 et primitif 1939.

Le budget du service vicinal pour l'exercice 1939 est également adopté.

Par 12 voix contre 3 et 2 bulletins blancs, la taxe des prestations est maintenue pour 1939.

Une gratification égale à celle attribuée l'an dernier en une seule fois sera attribuée au cantonnier Bonnet, et pour cette année, lui sera payée par mensualités.

Pour la destruction des animaux nuisibles, il est proposé de s'entendre avec les autres communes du canton pour l'emploi généralisé d'appâts empoisonnés.

M. Laborie demande l'attribution de primes par tête d'animal. Une commission, composée de MM. Lacam, Laporte, Méry et Laborie, est nommée à cet effet et il est alloué, en principe, une somme de 400 francs.

La proposition d'achat de terrain à côté de l'immeuble Vergne a été soumise à l'enquête. Une offre supérieure à celle de M. Vergne a été faite. Après discussion, cette affaire est renvoyée à nouveau à l'examen de la commission des travaux publics.

Le Conseil municipal donne son approbation, à la demande du maire, d'adhérer à une association de maires du département qui serait un développement de l'association des maires de l'arrondissement de Cahors.

L'assemblée décide l'établissement d'un projet complet d'égouts pour la ville de Gourdon, ainsi que la demande de subvention de ce projet par le pari mutuel, étant bien entendu que la construction ne se fera qu'au fur et à mesure des besoins et des possibilités budgétaires ; les subventions attribuées dans ces conditions restant acquises, pourvu que tous les deux ans la commune fasse une partie du projet.

Le Conseil décide l'établissement et la demande de subvention pour la totalité des adductions d'eau de la commune, sections comprises.

M. Meyrignac fait un rapport complet sur les possibilités d'alimentation en eau potable de la ville. Il fait connaître le résultat de toutes les études faites sur les sources déjà captées et sur celles d'Aymare, de La Planque, de Ratabout, de la commune du Vigan, du Pesquié, de la commune de Saint-Projet et de Font-Lavandière, de la commune de Gourdon. Celle-ci est la seule qui soit assez abondante pour les besoins de la ville. La montée de l'eau peut se faire par la canalisation de la compagnie du chemin de fer déjà existante depuis le pont du Gué ou par une canalisation nouvelle. L'utilisation de l'installation de la compagnie donnerait une économie importante. Des pourparlers vont être entamés incessamment.

M. Tocaven, qui a un contrat pour l'enlèvement des boues et immondices depuis le 1^{er} janvier 1936 jusqu'au 31 décembre 1938, demande, en considération de la vie chère, un supplément de dix francs par jour. Le Conseil charge M. le Maire de traiter avec lui pour une augmentation raisonnable.

M. Deleros demande une indemnité pour occupation par la commune d'un terrain lui appartenant. M. Beynat propose de donner à M. Deleros, qui avait reçu jusqu'à présent les débris de l'abattoir, une somme de 300 fr. Le Conseil accepte.

En l'absence de Comité pour l'accueil aux réfugiés espagnols, le maire a pris l'initiative d'une quête qui a été fructueuse. Deux mille huit cent quatre-vingt-cinq francs et de nombreux effets ont été recueillis. La distribution a été faite par Mlle Lascol, chef de bureau à la sous-préfecture, et des dames de la ville qui s'occupent habituellement du timbre antituberculeux. Le reliquat a été déposé au bureau de bienfaisance pour être attribué au fur et à mesure des besoins.

M. Tocaven Elie, place du Foiraill, demande que le foiraill aux épers soit clôturé de son jardin pour éviter les chutes d'objets ou même d'animaux qui se produisent presque à chaque foire. Le maire propose d'y placer la grille du square de l'avenue de la

suivant était un policier qui continuait l'enquête commencée.

Elle ne savait pas diriger ses suppositions dans un autre sens, puisque tout ce qu'elle envisageait d'autre s'avérait impossible.

Un policier !... C'était presque certain !

Pourquoi se tracasser, alors ? Quand le bonhomme aurait fini de la suivre, elle ne le verrait plus !

Mais il y a toujours une large marge entre une décision et sa réalisation.

Quoi qu'elle en dit, elle n'arrivait pas à vaincre la peur que l'inconnu lui inspirait. Les yeux durs qu'il posait sur elle la glaçaient totalement.

Sur le coup, terrorisée par sa présence, elle ne parvenait pas à se ressaisir et elle s'affolait. Puis, lorsqu'il n'était plus là, elle se révoltait.

— C'en est trop !... Il faut que cette poursuite prenne fin... Ou bien que je sache ce que cet homme me veut... Ensuite, je trouverai bien un moyen de me débarrasser de lui... Mais comment m'y prendre pour savoir ?

Et elle passait en revue les divers procédés que son cerveau en effervescence lui suggérait. Il n'en était guère qui fussent vraiment à sa portée !

Laborie, lui signifie ce qu'il y avait d'inconcevable et d'intolérable dans son attitude ?

L'attendre, ne point le fuir, afin qu'il se crût ainsi autorisé à faire connaître ses intentions, quelles que fussent celles-ci ?

Gare. Cette proposition et une autre analogue pour la montée à l'espérance du château sont renvoyées à la commission des travaux publics.

Le Conseil municipal prend en considération une demande de M. le préfet, de doter largement les écoles publiques en matériel scientifique, en matériel d'enseignement pour l'histoire et la géographie, en ouvrages divers destinés à la bibliothèque scolaire et décide d'attribuer immédiatement une somme de cent francs.

Une demande analogue, pour la subvention de la Fédération des œuvres laïques du Lot, soulève l'objection que la commune de Gourdon n'a reçu, cette année, de la part de cette œuvre, qu'une répartition infinie.

Le Conseil municipal demande que dorénavant la répartition soit proportionnelle et accorde immédiatement une somme de cent francs.

Le Conseil vote une subvention de 100 francs au Comité national du monument à la gloire de l'infanterie française, pour élever un monument digne de ses morts, de ses blessés, de ses survivants et de l'œuvre surhumaine accomplie par elle au cours des années 1914-1918 pour sauver la patrie.

D'après un récent décret, l'École primaire supérieure de jeunes filles de Gourdon devrait être gérée en régie départementale. Une Commission composée de MM. Daullac, Lantuéjoul, Lacam et Espitalé, est chargée de s'en occuper.

Le Conseil se réunit ensuite en Comité secret pour avis à donner à diverses demandes d'allocation.

RENSEIGNEMENTS

EXONÉRATION DES CARBURANTS DESTINÉS À L'ALIMENTATION DES MOTEURS AGRICOLES

L'Administration des Finances rappelle aux agriculteurs, aux coopératives et syndicats agricoles, aux entrepreneurs de battages, de défrichement et de défoncement, que la législation en vigueur accorde une exonération :

- de 37 fr. 50 par hectolitre pour le carburant poids lourd ;
- de 100 fr. par quintal pour le gas-oil.

destinés à l'alimentation des moteurs agricoles, des motoculteurs, tracteurs, et autres appareils à moteurs n'effectuant aucun transport sur route, employés aux travaux des champs et exploitations maraîchères ou horticoles professionnelles, ou utilisés pour remorquer sur route les appareils de battages, de défrichement et de défoncement et pour assurer leur fonctionnement.

Les formalités à remplir pour bénéficier de cette exonération sont les suivantes :

- Agriculteurs.

Dépôt à la recette buraliste des Contributions Indirectes de la commune, avant le 1^{er} août de chaque année, délai de rigueur, d'une demande de contingent visée par le maire de la commune et indiquant les nom et adresse du pétitionnaire, le nombre des appareils à moteurs en service pour l'exploitation, leur marque, puissance, consommation horaire ou moyenne, nombre d'heures d'utilisation prévues pour la période s'étendant du 1^{er} octobre de chaque année au 30 septembre de l'année suivante. La quantité de carburant demandée (carburant poids lourd ou gas-oil). L'attention est attirée sur le fait que passé le 31 juillet, aucune demande ne pourra être reçue.

2° Coopératives, syndicats agricoles, entrepreneurs de battages, de défrichement, de défoncement.

Envoi au directeur départemental des Contributions Indirectes aussitôt après l'achèvement des travaux donnant droit à l'exonération ou chaque fois que la somme en cause atteindra mille francs, d'une demande de contingent appuyée des déclarations de leurs adhérents ou de leurs clients ainsi que des factures d'achat des carburants.

Pour tous renseignements complémentaires, les pétitionnaires pourront s'adresser au chef de service des Contributions Indirectes dont dépend leur résidence.

3° Utilisation des bons 88 délivrés aux entrepreneurs de battages, de défrichement, de défoncement, coopératives et syndicats agricoles.

Les bons 88 seront remis par les bénéficiaires à leurs fournisseurs de carburant. Au gré de leurs clients, les fournisseurs acceptent ces bons en paiement du montant de l'impôt allégué aux quantités de carburant qu'ils leur auront livrées depuis le début de la campagne ou qu'ils seront appelés à leur livrer avant la fin de cette campagne.

En toute hypothèse, les négociants devront indiquer au verso des bons 88 qui leur seront remis, la date à laquelle les livraisons de carburant ont été effectuées. Le remboursement de ces bons aux fournisseurs d'hydrocarbures sera opéré par le service des Douanes dans les conditions habituelles.

Le nouveau plafond des cotisations des Assurances sociales

Le décret-loi du 14 juin 1938, modifiant le régime des assurances sociales, a relevé, en ce qui concerne les assurés autres que ceux des professions agricoles, les chiffres-limites constituant le plafond des cotisations des assurances sociales.

Jusqu'ici, la rémunération soumise au versement de la double contribution ouvrière et patronale, à raison de 8 0/0 de cette rémunération, ne comprenait que la partie du salaire et des avantages en nature qui n'excédaient pas 1.250 fr. par mois, 625 fr. par quinzaine, 315 fr. par semaine, 50 fr. par jour, 8 fr. par heure, suivant que le salaire était réglé chaque mois, chaque quinzaine, chaque semaine ou chaque jour.

Dorénavant, la rémunération à prendre pour base du calcul des cotisations, pour toute période d'emploi postérieure au 30 juin 1938, sera la partie du salaire et des avantages en nature qui n'excédera pas :

- 1.500 fr. par mois, 750 fr. par quinzaine, 380 fr. par semaine, 72 fr. par jour, 36 fr. par demi-journée (ne dépassant pas 5 heures), 9 fr. 50 par heure, suivant que le salaire sera réglé chaque mois, chaque quinzaine, chaque semaine ou chaque jour.

Toutefois, lorsque le salaire sera réglé tous les 14 jours, il ne sera soumis aux versements obligatoires que pour la partie n'excedant pas 750 fr. par deux semaines.

Par mesure transitoire, pour les payes effectuées au cours du mois de juillet 1938, qui concernent les périodes de travail chevauchant sur le mois de juin et le mois de juillet, il a été admis, en vue d'éviter une double opération de décompte des cotisations pour une même paye, que l'ancien plafond des cotisations resterait applicable.

Dernière heure

Nouveau transatlantique anglais

De Londres. — Un nouveau transatlantique, le « Mauretania », sera lancé jeudi aux chantiers de la Mersey. C'est un navire de 34.000 tonnes qui peut atteindre une vitesse de 23 à 24 nœuds.

La ville de Narbonne privée d'eau

De Narbonne. — Au cours d'un violent orage, dans l'Aude, la foudre est tombée sur l'usine de Ferrières, pulvérisant un des moteurs actionnant les pompes. Par suite de cet accident, la ville de Narbonne est privée d'eau.

Au Conseil de l'Ordre du barreau de Paris

De Paris. — Lundi, dans l'après-midi, a eu lieu, au Conseil de l'Ordre, une élection pour pourvoir au remplacement de M^{re} Aubépin, récemment décédé. Au premier tour de scrutin, M^{re} Joseph Python a été élu par 375 voix.

Poursuites contre les Juifs en Allemagne

De Hambourg. — La Chambre criminelle de Hambourg a condamné à 7 ans de prison et 7 ans de privation de ses droits civiques, l'Israélite Hellenuth Mermann, 23 ans, pour crime de souillure de la race.

Etude de Maître René BILLIÈRES
AVOUÉ A CAHORS
63, Boulevard Gambetta

DIVORCE

Assistance judiciaire du 18 octobre 1937

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-sept janvier mil neuf cent trente-huit, visé pour timbre et enregistré, entre Madame Hortense Lanlané, épouse du sieur Laduie Sylvain-Jean-Joseph, ouvrier agricole, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant de fait chez ses parents à Montayral (Lot-et-Garonne), demanderesse et le dit sieur Laduie Sylvain-Jean-Joseph ayant demeuré précédemment à Mauroux et demeurant actuellement à Courchec, commune de Lacapelle-Cabanac, défendeur.

Il appert que le divorce d'entre les époux Laduie-Lanlané a été prononcé au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

Pour extrait certifié conforme par avoué soussigné à Cahors, le 25 juillet 1938.

R. BILLIÈRES.

« Depuis trois ans je ne pouvais travailler... »

La cause de rhumatismes et de maux de dos, je faisais une journée sur deux par semaine, et souvent j'étais obligé de rentrer à la maison dès midi. Grâce à la cure de vos cachets Gandol, je ne souffre plus ; pourtant j'ai 61 ans, écrit M. Lafarge, Villa « Margot », à Villeneuve d'Ornon, Gironde. C'est que le Gandol agit en éliminant l'acide urique et l'empêche de se reformer dans l'organisme. La cure revient à 14 fr. 30. Ttes Phies et Phie Orlic à Cahors.

Cette fois, à votre tour de gagner à la

LOTÉRIE NATIONALE

prenez votre chance !

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON :
15 francs

Un seul modèle de Flacon
GRANDEUR UNIQUE

VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (3^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES A UN LIT
de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone AROHVES 60-92
(Originaire du Lot) Propriétaire

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Feuilleton du « Journal du Lot » 37

ARLETTE ET SON OMBRE

par MAX DU VEUZIT

A partir de ce jour, sans juger utile de cacher davantage sa poursuite, l'inconnu se trouva chaque soir à la porte de l'atelier au moment où les ouvrières en sortaient. Il ne prenait même plus la peine de se tenir sur le trottoir d'en face. Il guettait les jeunes filles sur le seuil même de de l'immeuble où elles travaillaient.

Arlette en était quotidiennement bouleversée. Elle en arrivait à haïr le pas, et à courir presque, pour échapper à l'obsession que lui causait cette présence continuelle et insaisissable.

Arrivée à sa maison, elle se précipitait dans l'escalier et le gravissait comme si quelque diable foucheux l'eût poursuivie. Et même, à peine était-elle rentrée, qu'elle fermait sa porte à clé, par crainte que l'énergumène ait le front de la suivre jusque chez elle et de vouloir entrer...

Décidément, la pauvre Arlette ne trouvait pas, sous son titre de madame, la sécurité et l'indépendance dont elle avait rêvé !

En dehors des menus avantages que son célibat effectif lui rapportait, elle ne rencontrait guère de satisfac-

tions appréciables dans l'état de femme mariée. Peut-être n'eût-elle pas réfléchi à cette déception, sans le rappel constant et régulier de cet homme s'attachant à ses pas. Mais, en semblable circonstance, comment ne pas se rendre compte qu'une épouse sans mari n'est guère mieux avantagée qu'une femme célibataire ? Un nom ne suffit pas pour défendre une jeune veuve contre les importuns !

Un jour, elle crut avoir trouvé l'explication de cette présence d'homme derrière ses tisons.

— J'y suis ! s'exclama-t-elle avec joie. Ma mère ou M. Lebrédet ont chargé quelque agence de me faire épier... Et, comme cela se produit bien souvent, l'imbécile chargé de cette surveillance discrète met les pieds dans le plat.

La supposition était vraisemblable et Arlette ne put s'empêcher de rire. Malheureusement, son esprit poursuivit le cycle de ses réflexions et son rire juvénile se figea en une grimace.

— Pour quelles fins me ferait-on épier ? se demanda-t-elle.

Ce ne devait pas être pour lui venir en aide... Vraisemblablement non !

— Alors ?...

Plus elle suivait ce raisonnement, et plus elle comprenait qu'elle faisait fausse route. Seule, une chose demeurait certaine : on l'avait appelée au commissariat pour fournir des explications et on l'avait prévenue que ses réponses seraient vérifiées.

Donc, tout présageait que son pour-

suivant était un policier qui continuait l'enquête commencée.

Elle ne savait pas diriger ses suppositions dans un autre sens, puisque tout ce qu'elle envisageait d'autre s'avérait impossible.

Un policier !... C'était presque certain !

Pourquoi se tracasser, alors ? Quand le bonhomme aurait fini de la suivre, elle ne le verrait plus !

Mais il y a toujours une large marge entre une décision et sa réalisation.

Quoi qu'elle en dit, elle n'arrivait pas à vaincre la peur que l'inconnu lui inspirait. Les yeux durs qu'il posait sur elle la glaçaient totalement.

Sur le coup, terrorisée par sa présence, elle ne parvenait pas à se ressaisir et elle s'affolait. Puis, lorsqu'il n'était plus là, elle se révoltait.

— C'en est trop !... Il faut que cette poursuite prenne fin... Ou bien que je sache ce que cet homme me veut... Ensuite, je trouverai bien un moyen de me débarrasser de lui... Mais comment m'y prendre pour savoir ?

Et elle passait en revue les divers procédés que son cerveau en effervescence lui suggérait. Il n'en était guère qui fussent vraiment à sa portée !

Laborie, lui signifie ce qu'il y avait d'inconcevable et d'intolérable dans son attitude ?

L'attendre, ne point le fuir, afin qu'il se crût ainsi autorisé à faire connaître ses intentions, quelles que fussent celles-ci ?

Loin de lui, elle inclinait vers une solution énergique :

— Ce qu'une jeune fille ne peut faire, — adresser la parole à un homme, par exemple, — une veuve y est autorisée !

Elle se croyait décidée en ce sens.

— J'aborderai mon poursuivant et j'exigerai de lui des explications !

Néanmoins, son ardeur était freinée quand elle envisageait l'accueil qu'il pouvait lui faire...

Si elle se trouvait en présence d'un violent ?... D'un homme mal élevé ?... D'un policier sans vergogne ?... Ou pis, d'un de ces messieurs douteux qu'il est coutume d'appeler un *gars du milieu* ?... H y en a, paraît-il, dans la police secrète.

La pauvrette se sentait soudain beaucoup moins vaillante et ses belles résolutions fondaient comme de la glace sous un soleil d'été.

Alors, ayant tourné et retourné le problème vingt et trente fois dans sa tête, elle fut sans courage pour conclure.

A tout cet effort, inutile peut-être ! elle préférerait encore laisser faire... Timidement, comme les faibles ou les hésitants, elle s'en remettait à la Providence du soin de l'éclaircir, de la diriger et de la conduire en son dessein !...

C'est généralement de cette façon que les humbles, ayant peu d'ardeur au combat, laissent agir les malhonnêtes gens et sont victimes des audacieux. Combien de ces derniers ne

font que profiter de l'apathie de ceux que la lutte effraie !

Un soir, les Montel se rendirent avec leur jeune amie à une fête de quartier.

Pendant deux heures, ils déambulèrent de baraque en baraque, écoutant les boniments, riant aux joyeux reparties des parades, s'arrêtant devant les manèges aux lumières multipliées, prenant leur part enfin de ces mille réjouissances populaires qui, de tout temps, ont attiré les foules.

Arlette était gaie comme rarement cela lui arrivait, mais comme il aurait été naturel qu'elle le fût toujours à son âge.

Deux fois déjà, Francine l'avait entraînée avec les enfants sur les montagnes russes, aux courbes impressionnantes, et la jeune fille, qui n'avait jamais été à pareille fête, baillait joyeusement.

Les soucis, pour l'instant, étaient abolis de sa mémoire et elle se livrait tout entière aux plaisirs du moment.

— Votre ressort de gaieté est remonté, petite fille ! avait observé André, qui se réjouissait véritablement de cette allégresse inusitée.

Ils étaient arrivés après d'un danc-ing en plein air, qu'un comité des fêtes, soucieux de distraire ses souscripteurs, avait installé à un carrefour, à proximité de quatre grands cafés dont les chaises débordaient jusque sur la chaussée.

Durant quelques instants, le petit groupe des trois amis assista aux tré-

mouvements des couples. C'est généralement un spectacle assez pittoresque, chaque danseur ayant sa manière à lui de mener le pas et de comprendre le rythme.

Tout à coup, André se rappela qu'il avait auprès de lui deux jeunes femmes qui, peut-être, mouraient d'envie de participer à la danse.

— Ça te tente, Francine ? Si tu veux, faisons une valse ? proposait-il d'abord à sa femme.

Mais celle-ci se déroba :

— Oh ! ma foi, non ! J'ai les jambes lourdes ; nous avons déjà beaucoup marché... Tu sais d'ailleurs, que je n'aime pas danser... Invite plutôt Arlette, c'est de son âge, à la pauvre gosse !

Le dessinateur, bon enfant, se tourna vers leur jeune compagne.

— Alors, petite madame... Voulez-vous me faire l'honneur ? Justement, on annonce un fox-trot.

— Danser ? répondit l'invitée, dont les yeux brillaient d'envie. Mais je ne sais pas, mon bon ami. Vous pensez bien qu'à Battenville, ma mère ne m'a jamais fait donner de leçons.

— Comment, tu n'es jamais allée au bal ? s'étonna Francine.

(à suivre).

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE
et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL
et le Corps Médical

Le D^r ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de Bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 15 francs

Bibliographie

LIVRES QU'IL FAUT LIRE

Viennent de paraître :

« Bouquet de France » par Léandre Vaillat.

Ceux qui voudront suivre M. Léandre Vaillat dans sa randonnée à travers la France admireront sans réserves l'exquis bouquet de sensations, d'images, de réflexions qu'il nous offre. Quand il

voyage, tout est de voyage en lui les yeux, les oreilles le cœur et la pensée... Il sait tout voir et tout comprendre. Il pénètre le sens et la beauté des paysages comme ceux des monuments. Un volume in-18 Jésus, broché : 15 fr. Librairie E. Flammarion, 24, rue Racine, Paris (6^e).

« Panorama des Littératures contemporaines de Suisse », par Charly Clerc, Jean Moser, Piero Bianconi et L. Piguet.

Pour la première fois au cours de cette « Collection des panoramas des Littératures étrangères contemporaines », l'éditeur est amené à présenter pour un seul pays quatre littératures : les littératures suisses. Au lieu de trois

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

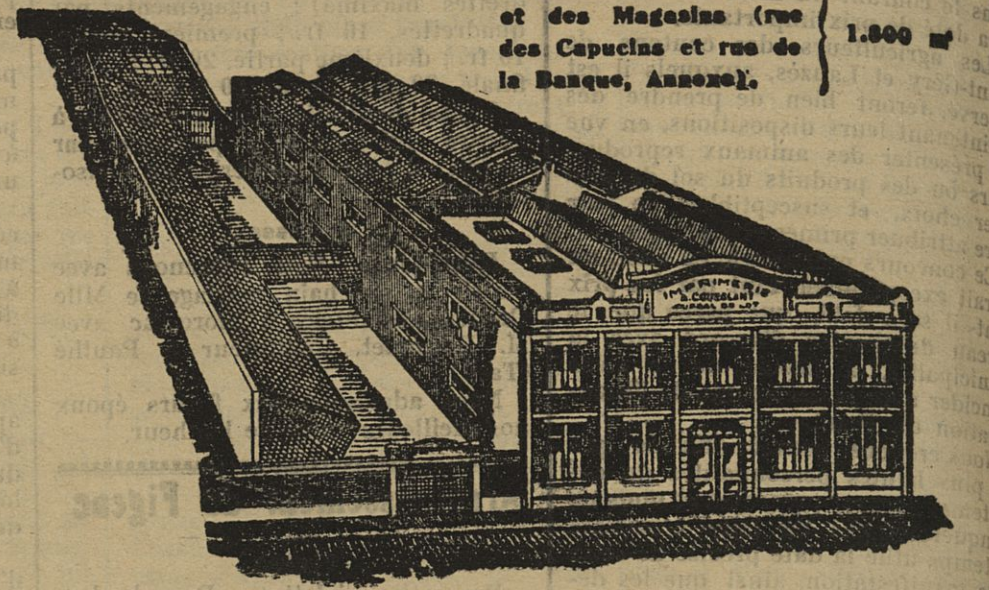
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annonci.) 1.000 m²

ver une tradition, un goût, une culture, le lecteur en découvrira plusieurs.

Plaisir des contrastes, plaisir des ressemblances. Voilà ce que le lecteur français éprouvera devant ce Panorama des quatre littératures helvétiques dont trois forment un chapitre spécial — plus ou moins en marge — des lettres d'Allemagne, de France, d'Italie.

Un volume broché in-12 : 20 fr. Editions du Sagittaire, 56, rue Rodier, Paris (9^e).

« Les oraisons amoureuses de Jeanne-Aurèle Grivoten », transcrites par Roger Pillet.

Voici un authentique petit chef-d'œuvre. Il a résisté à l'épreuve du temps, il a conquis les suffrages de plusieurs générations et le voilà, dans une présentation romantique, prêt à connaître un nouveau et durable succès. Ce petit livre dont le ton rappelle à la fois les pages les plus fines de P.-J. Toulet et les chansons les plus tendres de Pierre Louys, aurait été écrit, s'il faut en croire Roger Pillet, en 1802.

Fort joli volume sous couverture illustrée : 21 fr. Editions Denoël, 19, rue Amélie Paris (7^e).

Essuie-glace obligatoire sur toutes les automobiles

L'article 22 du code de la route : Organes de manœuvre, de direction et de visibilité, stipule que le pare-brise doit être muni d'un essuie-glace à la fois automatique et pouvant être manœuvré à la main en cas de défaillance de la commande mécanique.

Un nouvel arrêté publié, au Journal officiel, établit que :

A partir du 31 décembre 1938 toute voiture neuve mise en circulation devra être équipée de l'essuie-glace conforme à la description ci-dessus rappelée.

A partir du 30 juin 1939, les autobus et autocars, les camions de plus de 3.000 kilos de poids total en charge, mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1939, devront être équipés dudit essuie-glace.

Enfin, au 31 décembre 1939 tous les véhicules circulant en France devront avoir l'essuie-glace automatique et à main.

APPRENONS A CONNAITRE NOS BELLES PROVINCES FRANÇAISES

Dans le but de mieux faire connaître les belles régions touristiques qu'ils desservent, les chemins de fer du P.-O.-Midi organisent des causeries avec projection sur la vallée de la Loire et ses châteaux, le Rouergue et le Quercy : pays de vieilles bourgades et des merveilles souteraines, les Pyrénées de l'Est : Roussillon et Cerdagne, la Côte Basque : pays des vieilles traditions.

Les causeries intéressent tout particulièrement les groupements et sociétés, les établissements d'enseignement, les patronages, les Comités de loisirs, etc.

Elles ont lieu sur demande préalable adressée par les organisateurs au réseau qui fournit le conférencier, la lanterne de projection et les vues.

Les chemins de fer du P.-O.-Midi désireux d'établir dès maintenant le programme de leur tournée prient les organisateurs éventuels de bien vouloir fixer la date à envisager entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} avril.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Contrôleur du Trafic en gare de Cahors.

Pour vos bonnes nuits de voyage !

P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe ; « vous vous lèverez » frais et dispos, à destination.

Le co-gérant : L. PARAZINES.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)

SERVICE D'ÉTÉ, 15 MAI 1938

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	8 15	10 15	12 15	15 21	18 45	20 50
PARIS (Aust.) dép.	—	10 28	—	20 25	21 59	22 50
LIMOGES (arrivé)	12 56	15 29	—	0 36	2 36	5 10
LIMOGES (départ.)	12 59	15 43	—	0 40	2 47	5 40
BRIVE (arrivé)	14 21	17 03	—	1 56	4 37	7 20
BRIVE (départ.)	8 14	12 23	14 27	17 9	18 3	2 1
Gignac-Cressensac	8 50	13 4	—	18 34	—	—
SOULLAC (dép.)	9 12	13 36	17 46	18 52	—	4 58
CAZOULES	9 19	13 43	—	18 58	—	—
La Chap.-d-Mareuil	9 24	13 48	—	19 2	—	—
Lamothe-Fénelon	9 33	13 57	—	19 10	—	—
Nozac	9 42	14 6	—	19 18	—	—
GOURDON (dép.)	9 56	14 19	18 8	19 27	—	5 23
Saint-Clair	10 4	14 28	—	19 35	—	—
Dégagnac	10 14	14 38	—	19 44	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 24	14 48	—	19 53	—	—
Saint-Denis-Catus	10 34	14 58	—	20 2	—	—
Espère	10 42	15 6	—	20 9	—	—
CAHORS (arrivé)	10 51	15 15	16 06	18 43	20 18	3 32
CAHORS (départ.)	11 45	17 25	16 10	18 47	—	3 36
Sept-Ponts	11 59	17 36	—	—	—	6 4
Cieureac	12 11	17 51	—	—	—	6 4
Labenque	12 18	17 58	—	—	—	9 42
Causade	12 46	18 31	—	19 27	—	6 45
MONTAUBAN arr.	13 17	19 4	17 19	19 47	—	4 30
TOULOUSE arr.	14 07	—	17 58	20 35	—	5 11

(1) Du 8 Juillet au 17 Septembre ; les 23-24 Septembre.

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE EXP.	OMNIB.
TOULOUSE d.	3 53	8 25	8 35	9 33	13 25	—
MONTAUBAN d.	6 11	9 9	9 17	10 50	14 6	—
Causade	6 50	9 27	9 35	11 15	—	15 50
Labenque	7 26	—	—	11 40	—	16 35
Cieureac	7 34	—	—	11 45	—	16 43
Sept-Ponts	7 44	—	—	11 54	—	17 56
CAHORS arr.	7 53	10 10	9 11	59	14 58	18 20
CAHORS dép.	8 13	10 5	10 13	12	15	2 13
Espère	8 27	—	—	—	13 45	19 19
St-Denis-Catus	8 40	—	—	—	14	19 31
Thédirac-Peyrilles	8 53	—	—	—	14 14	19 41
Dégagnac	9 2	—	—	—	14 22	19 53
Saint-Clair	9 10	—	—	—	14 31	20
GOURDON (d)	9 23	10 43	10 51	—	14 42	20 18
Nozac	9 30	—	—	—	14 49	20 25
Lamothe-Fénelon	9 38	—	—	—	14 57	20 33
La Chap.-de-Mar	9 45	—	—	—	15 3	20 39
CAZOULES	9 51	—	—	—	15 9	20 45
SOULLAC (dép.)	10 4	11 3	11 11	—	15 18	20 55
Gignac-Cressensac	10 32	—	—	—	15 46	21 22
BRIVE (arr.)	10 57	11 38	11 49	—	16 33	21 11
BRIVE (dép.)	11 44	11 56	—	—	16 39	—
LIMOGES (arr.)	13 8	13 20	—	—	18 5	—
LIMOGES (dép.)	13 15	13 35	—	—	18 14	—
PARIS (A.) arr.	17 58	18 52	—	—	23 23	—
PARIS (O.) arr.	18 5	19 4	—	—	23 35	—

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 7 et arrive à Brive à 7 h. 18.

(2) Du 8 Juin et au 4 Octobre 1938.

(3) Du 15 Mai au 7 Juillet inclus et du 5 Octobre au 14 Mai 1939.

(4) Le train à lieu entre Toulouse et Brive tous les jours, du 17 Juin 1938 au 3 Octobre 1938.

St-Denis-près-Martel à Aurillac

	EXP.
St-Denis-près-Martel	4 50
Vayrac	4 58
Bétaïlle (arrêt)	5 3
Puybrun	5 11
Bretenoux-Biars	5 20
Port-de-Gagnac	5 26
Laval-de-Cère	5 34
Lamativie	5 53
Siran (arrêt)	6 7
La Roquebrun	6 25
AURILLAC (arrivé)	7 13

(1) A lieu du 1^{er} Juin au 26 Septembre.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

	EXP.
Le Buisson (dép.)	7 33
Sarlat (dép.)	8 39
Cazouls	9 13
Souillac	9 23
Le Pigeon	8 31
Baladou (Arrêt)	8 35
Martel	8 42
St-Denis-p-Martel	8 51

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p-M. d.	7 30
Martel	7 39
Baladou (Arrêt)	9 33
Le Pigeon	7 47
Souillac	6 15
Cazouls	6 23
Sarlat	7 31
Le Buisson (arr.)	6 14

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE (dép.)	10 15
CAPDENAC (d.)	2 20
FIGEAC (d.)	2 45
Le Pourcel	7 50
Assier	3 35
Flaujac (halte)	8 10
Gramat	5 7
Rocamadour	5 19
Montvalent	5 33
St-Denis-p (arr.)	5 47
Martel (dép.)	5 53
Quatre-Routes	6 9
Turenne	6 21
BRIVE (arr.)	6 54
PARIS (Orsay) arr.	19 4

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Aust.) d.	21 8
Brive (dép.)	3 47
Turenne	4 8
Quatre-Routes	4 16
St-Denis-p (arr.)	4 23
Martel (dép.)	4 29
Montvalent	5 3
Rocamadour	4 56
Gramat	5 8
Flaujac (halte)	10 3
Assier	5 27
Le Pourcel	10 22
FIGEAC (dép.)	5 32
CAPDENAC (arr.)	6 1
CAPDENAC (d.)	6 27
TOULOUSE	9 56

MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS

	Autoraux	MARCH-VY	Autoraux
MONTAUBAN	10 10	14 6	16 5
CAHORS	11 59	14 58	18 20
CAHORS	7 3	13	15 51
Mercuès	7 16	12 9	16 10
Douelle (Arrêt)	7 23	12 12	16 17
Parnac	7 29	12 17	16 28
Luzech	7 35	12 22	16 30
Pont de Castellfranc.	—	12 28	—
Castellfranc.	7 45	12 30	16 50
Puyssac (Arrêt)	7 49	12 33	16 56
Puy-l'Evêque	7 56	12 39	17 6
Duravel	8 3	12 45	17 16
Soturac-Touzac	8 10	12 51	17 26
Fumel	8 20	12 59	17 40
LIBOS	8 25	13 2	17 46
AGEN	—	14 6	—

LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN

	Autoraux	Autoraux
PENNE	6 26	13 30
LIBOS (dép.)	6 43	9 15
Fumel	6 46	9 23
Soturac-Touzac	6 54	9 37
Duravel	7	9 47
Puy-l'Evêque	7 5	9 57
Puyssac (Arrêt)	7 11	10 10
Castellfranc.	7 14	10 17
Pont de Castellfranc.	7 17	10 25
Luzech	7 21	10 38
Parnac	7 29	10 51
Douelle (Arrêt)	7 33	11
Mercuès	7 38	11 8
CAHORS	7 47	11 26
CAHORS	7 48	11 45
MONTAUBAN	8 55	13 1